



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

**Trente-septième session, CICG
Genève, Suisse, 14-18 juillet 2014**

**RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES**

GÉNÉRALITÉS

1. Conformément à l'objectif stratégique 1.3 de son Plan stratégique 2014-2019, la Commission du Codex Alimentarius mène actuellement des activités visant à renforcer la coordination et la coopération avec les organisations internationales de normalisation afin d'éviter les doublons et d'optimiser les possibilités. À ce titre, le Secrétariat du Codex entretient des contacts réguliers avec les organisations internationales pertinentes sur les questions intéressant les travaux du Codex.

2. Le présent document fait le point sur les activités de liaison et les relations avec des organisations intergouvernementales internationales (section A) et des organisations non gouvernementales (section B) qui ont eu lieu depuis la trente-sixième session de la Commission du Codex Alimentarius.

**A. RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS
INTERGOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES**

Organisation mondiale du commerce (OMC)

3. Le Secrétariat du Codex a participé régulièrement à des sessions du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) et du Comité des obstacles techniques au commerce, qui relèvent de l'OMC. Il a informé ces comités, oralement ou par écrit, des travaux de la Commission du Codex Alimentarius présentant un intérêt pour l'OMC. Par ailleurs, le Secrétariat du Codex a participé et prêté un appui à certains ateliers régionaux de l'OMC concernant l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS), ainsi qu'au cours spécialisé organisé conjointement avec le Comité SPS. Le Secrétariat du Codex a apporté des contributions aux réunions du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC), le cas échéant. En retour, des représentants de l'OMC ont participé à certaines réunions de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires.

4. Les informations fournies par le Secrétariat de l'OMC au sujet des activités intéressant les travaux du Codex figurent dans le document portant la cote CAC/37 INF/3 et un compte rendu de la situation du FANDC est présenté dans le document portant la cote CAC/37 INF/4.

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

5. Des représentants de la FAO et de l'AIEA participent régulièrement aux réunions pertinentes des comités du Codex, en particulier celles du Comité sur les contaminants dans les aliments, du Comité sur les résidus de pesticides et du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, pendant lesquelles l'AIEA fournit des informations sur ses activités présentant un intérêt pour les travaux desdits comités et apporte des contributions techniques aux documents que ces organes élaborent.

6. En ce qui concerne les contaminants, l'AIEA a participé aux débats sur l'examen du texte intitulé *Les radionucléides dans les aliments: valeurs indicatives de l'OMS pour les seuils d'intervention calculés*, qui figure dans la *Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les denrées alimentaires*. À sa neuvième session (mars 2015), le Comité sur les contaminants dans les aliments se penchera sur des questions relatives à l'application des valeurs indicatives suite aux conclusions et recommandations formulées à la réunion du Groupe de travail interorganisations, dirigé par l'AIEA (octobre 2013). Le Groupe de travail élabore actuellement un document technique visant à aider les États membres à mettre en œuvre les normes appropriées en matière de sécurité liée à la radioactivité, autrement dit les valeurs indicatives fixées par le Codex dans le domaine du commerce international en cas d'urgence nucléaire ou radiologique et les valeurs nationales lorsque la situation du pays exige de prendre des mesures plus strictes afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement alimentaire. Ce document traitera également des situations post-urgence et de la période de transition entre les crises et les situations

existantes, et fera référence aux organisations internationales pertinentes comme le Codex et au lien entre les normes internationales et nationales. Le Secrétariat du Codex a participé au Groupe de travail afin de fournir des informations sur les travaux du Codex ayant trait aux radionucléides dans le secteur des denrées alimentaires et de l'eau potable (en bouteille).

7. En ce qui concerne les pesticides, l'AIEA participe actuellement à l'élaboration de directives relatives aux critères de performance applicables aux méthodes d'analyse permettant de déterminer les résidus de pesticides au sein du Comité sur les résidus de pesticides.

8. L'AIEA a contribué aux travaux du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments afférents à l'élaboration de directives sur les critères de performance applicables aux méthodes d'analyse multi-résidus. Elle publie des méthodes d'analyse applicables aux médicaments vétérinaires utilisés dans la production animale dans la base de données du Système international d'information sur les résidus et les contaminants des aliments (INFOCRIS)¹.

9. Les informations fournies par le Secrétariat de l'IAEA sur les activités présentant un intérêt pour les travaux du Codex figurent dans le document portant la cote CAC/37 INF/7.

Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

10. Les informations fournies par le Secrétariat de l'OIE sur les activités présentant un intérêt pour les travaux du Codex figurent dans le document portant la cote CAC/37 INF/2.

11. La collaboration continue entre le Codex et l'OIE a abouti à plusieurs textes du Codex et de l'OIE, qui ont été élaborés grâce aux contributions de ces deux organisations et comprennent des références croisées à des textes pertinents dont elles sont à l'origine (une liste des textes du Codex faisant référence à l'OIE figure à l'annexe 1).

Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments issus de la production animale

12. Le Secrétariat du Codex a assisté à la treizième réunion du Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments issus de la production animale, qui s'est tenue à Paris (France) du 29 au 31 octobre 2013. À cette occasion, il a fait le point sur les textes adoptés par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-sixième session ainsi que sur les activités en cours et futures des organes subsidiaires du Codex, en particulier du Groupe de travail intergouvernemental spécial du Codex sur l'alimentation animale et des comités sur l'hygiène alimentaire, les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires, les contaminants dans les aliments, les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments et les principes généraux d'hygiène alimentaire. La participation du Secrétariat du Codex au Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments issus de la production animale contribue à la coordination des travaux entre l'OIE et le Codex, et à l'échange d'informations présentant un intérêt commun.

Groupes spéciaux de l'OIE

13. Le Secrétariat du Codex a été invité à participer, en qualité d'observateur, aux travaux des groupes spéciaux de l'OIE sur la salmonelle chez les porcins (août 2014) en vue des nouveaux travaux proposés pour le Comité sur l'hygiène alimentaire qui concernent la salmonelle chez les porcins et les bovins. La participation à cette réunion contribue à assurer la cohérence et la complémentarité entre les textes du Codex et de l'OIE et à limiter les doublons, tout en veillant à ce que la totalité de la filière alimentaire soit couverte.

14. En tant qu'organisation observatrice, l'OIE contribue aux travaux du Codex en formulant des commentaires et en participant aux sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires et aux activités de groupes de travail électroniques et physiques. Par ailleurs, l'OIE est invitée à élaborer des documents d'information sur les activités pertinentes à l'intention de la Commission du Codex Alimentarius et de plusieurs comités, notamment le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, le Comité sur l'hygiène alimentaire et le Comité sur le poisson et les produits de la pêche.

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)

15. Le Secrétariat du Codex assiste régulièrement, en qualité d'observateur, à des réunions du Groupe de travail de la CEE et de sa section spécialisée dans la normalisation des fruits et légumes frais afin d'échanger des informations sur les travaux de normalisation menés par le Codex et la CEE et d'apporter des contributions sur des questions présentant un intérêt commun qui font l'objet de débats au sein de ces deux organes.

16. Par ailleurs, le Secrétariat du Codex a assisté à des sessions de la section spécialisée dans les

¹ <http://nucleus.iaea.org/fcris/VetSubHomePage.aspx>.

produits secs ou séchés en 2013 et 2014 afin que le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités, à sa vingt-septième session (septembre 2014), puisse envisager comment aborder la normalisation des produits secs ou séchés dans le cadre de son futur programme de travail. En effet, il peut être judicieux de tenir compte des travaux déjà réalisés par la CEE dans ce domaine à l'heure d'élaborer des normes Codex pour les produits concernés.

17. Le Secrétariat de la CEE assiste régulièrement, en qualité d'observateur, à des réunions du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais afin d'échanger des informations sur les travaux de normalisation menés par les deux parties et d'apporter des contributions sur des questions présentant un intérêt commun qui font l'objet de débats au sein de ces parties. Par ailleurs, il est prévu qu'il assiste à la vingt-septième session du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités afin de communiquer des informations sur les travaux de la CEE concernant les produits secs ou séchés. Les informations fournies par le Secrétariat de la CEE sur les activités présentant un intérêt pour les travaux du Codex figurent dans le document portant la cote CAC/37 INF/8.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Application des normes internationales pour les fruits et légumes

18. Dans le cadre de son Régime pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes, l'OCDE a fait sienne la Norme Codex pour la grenade et a élaboré une brochure explicative qui s'y rapporte. Les secrétariats du Codex et de l'OCDE ont facilité ce processus en communiquant des informations sur les débats relatifs à la norme qui ont été menés au sein du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais et en permettant aux membres du Codex qui ne relèvent pas du Régime OCDE de participer, en qualité d'observateurs, à l'élaboration de la brochure. La brochure de l'OCDE sur la grenade a été présentée aux membres du Codex lors d'une manifestation Codex/OCDE sur la grenade, tenue en marge de la dix-huitième session du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (février 2014).

19. Le Secrétariat du Codex assiste régulièrement, en qualité d'observateur, à des réunions plénières du Régime OCDE afin d'échanger des informations sur les travaux de normalisation menés par les deux organes et d'apporter des contributions sur des questions présentant un intérêt commun qui font l'objet de débats au sein de ces organes. Par ailleurs, il a participé à plusieurs activités de renforcement des capacités conduites par l'OCDE afin de réaliser des présentations sur les travaux du Codex en matière de qualité des fruits et légumes. Le Secrétariat de l'OCDE communique régulièrement des informations sur les activités de l'organisation intéressant le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais. De plus, il a assisté à la dix-huitième session de ce Comité.

Chimie des résidus de pesticides et utilisations secondaires

20. Le Secrétariat de l'OCDE communique régulièrement des informations sur la chimie des résidus de pesticides et les utilisations secondaires au Comité du Codex sur les résidus de pesticides. Ces informations présentent un intérêt pour les travaux que ce Comité mène actuellement sur l'établissement de limites maximales de résidus (LMR) applicables aux pesticides et, plus particulièrement, pour la formulation d'orientations concernant l'établissement de LMR relatives aux cultures secondaires/spécifiques, y compris d'autres questions liées à ces produits.

21. Les informations fournies par le Secrétariat de l'OCDE sur les activités présentant un intérêt pour les travaux du Codex figurent dans le document portant la cote CAC/37 INF/1.

Conseil oléicole international (COI)

22. Le COI collabore de longue date avec le Codex à l'élaboration et à la révision des textes du Codex concernant les produits oléicoles et participe régulièrement à des réunions de comités pertinents, comme le Comité du Codex sur les graisses et les huiles et le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités.

23. Le Secrétariat du Codex reçoit les documents relatifs aux réunions sur les produits oléicoles organisées par le COI et, le cas échéant, participe à ces réunions afin de faire le point sur les travaux des comités pertinents du Codex.

Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV)

24. L'OIV fournit régulièrement des informations sur ses activités pertinentes ou participe à la Commission du Codex Alimentarius et à plusieurs comités du Codex, en particulier le Comité sur les additifs alimentaires, le Comité sur les contaminants dans les aliments et le Comité sur les fruits et légumes frais.

25. Elle participe aux travaux menés par le Comité sur les additifs alimentaires, en particulier ceux qui concernent les dispositions relatives aux additifs alimentaires qui figurent dans la Norme générale pour les additifs alimentaires, notamment pour la catégorie «Vins» et ses sous-catégories, et à la révision du système des catégories d'aliments.

26. Pour ce qui est du Comité sur les fruits et légumes frais, l'OIV a contribué aux travaux sur la Norme pour les raisins de table, en particulier sur les spécifications relatives à la maturité.

27. Des informations détaillées sur les activités de l'OIV et sa coopération avec le Codex figurent dans le document portant la cote CAC/37 INF/5.

Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)

28. Le Secrétariat du Codex assiste régulièrement à des sessions de la Commission des mesures phytosanitaires de la CIPV. En outre, des contacts informels se poursuivent entre les secrétariats du Codex et de la CIPV sur des questions présentant un intérêt commun.

29. À plusieurs reprises, ils ont réfléchi ensemble à la manière dont ils pourraient collaborer plus étroitement sur des questions techniques/administratives comme les sites Internet, l'interaction avec les points de contact, les groupes de travail électronique, etc. Le Secrétariat de la CIPV a mis en place récemment un système de commentaire en ligne qui permet de recueillir des observations et de les compiler de façon automatique. Ce système permet aussi aux membres de formuler leurs observations en coopération avec leurs experts techniques. Le Secrétariat du Codex a lancé un projet visant à adapter le système aux besoins du Codex et la phase pilote devrait se dérouler au début de l'année prochaine. Le système facilitera les travaux des secrétariats du Codex et des pays hôtes et évitera que des observations ne soient perdues ou supprimées accidentellement car il conserve une trace de toutes les opérations. Sa mise en place a été retardée en raison d'une réorganisation interne du soutien aux systèmes au sein de la FAO (fermeture du bureau de Bangkok) mais elle devrait débiter, à titre expérimental, à l'automne 2014.

B. RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

Organisation internationale de normalisation (ISO)

30. Le Codex est en liaison avec l'ISO/TC 34 (Produits alimentaires), l'ISO/TC 234 (Pêches et aquaculture) et le Comité pour l'évaluation de la conformité (ISO/CASCO). Par conséquent, son Secrétariat reçoit tous les documents afférents à ces comités, suit leurs travaux et participe aux réunions pertinentes, dans la mesure du possible.

31. En outre, les secrétariats du Codex et de la Consultation mixte FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques suivent les travaux de l'ISO/TC 34/SC 9 (Microbiologie). Le Secrétariat du Codex a présenté un point de la situation à l'ISO/TC 34/SC 9 en 2013 (24-26 juin) et a été invité à participer à la réunion suivante de ce comité, tenue du 23 au 25 juin 2014.

32. Il a participé à l'atelier régional sur le rôle des normes alimentaires internationales dans le commerce international et à la réunion plénière de l'ISO/TC 34, qui s'est déroulée à Bangkok (Thaïlande) du 22 au 25 avril 2014. Cet atelier a été l'occasion de se pencher sur les chaînes d'approvisionnement en denrées alimentaires de la région, le rôle des différents acteurs de la filière alimentaire, et les questions relatives à la mise en œuvre des normes, en particulier au niveau des importations et des exportations.

33. Le Secrétariat du Codex a fait un compte rendu actualisé des travaux du Codex, principalement de la relation entre le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et l'ISO/TC 34, ainsi que des activités du Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires, nouvellement créé.

34. L'ISO participe régulièrement à la Commission du Codex Alimentarius et au Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, auquel elle apporte une contribution technique extrêmement importante en ce qui concerne les méthodes d'analyse et des questions d'ordre général comme l'incertitude de l'échantillonnage. La contribution de l'ISO dans le domaine des méthodes d'analyse et d'échantillonnage est considérable, étant donné que plus de 300 techniques d'analyse font référence à des méthodes ISO.

35. Des informations détaillées sur les activités de l'ISO et sa coopération avec le Codex figurent dans le document portant la cote CAC/37 INF/6.

Textes du Codex faisant référence à l'OIE

Référence	Titre
CAC/RCP 52-2003	<u>Code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche</u>
CAC/RCP 54-2004	<u>Code d'usages pour une bonne alimentation animale</u>
CAC/RCP 57-2004	<u>Code d'usages en matière d'hygiène pour le lait et les produits laitiers</u>
CAC/RCP 58-2005	<u>Code d'usages en matière d'hygiène pour la viande</u>
CAC/GL 38-2001	<u>Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques</u>
CAC/RCP 61-2005	<u>Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens</u>
CAC/GL 26-1997	<u>Directives sur la conception, l'application, l'évaluation et l'homologation des systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires</u>
CAC/GL 38/2001	<u>Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques</u>
CAC/GL 60-2006	<u>Principes applicables à la traçabilité/au traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires</u>
CAC/GL 62-2007	<u>Principes de travail pour l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments destinés à être appliqués par les gouvernements</u>
CAC/GL 67-2008	<u>Certificat d'exportation pour le lait et les produits laitiers</u>
CAC/GL 77-2011	<u>Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire</u>
CAC/GL 78-2011	<u>Directives pour la maîtrise de Campylobacter et de Salmonella dans la chair de poulet</u>
CAC/GL 80-2013	<u>Lignes directrices sur l'application de l'évaluation des risques en matière d'aliments pour animaux</u>
CAC/GL 82-2013	<u>Principes et directives concernant les systèmes nationaux de contrôle des aliments</u>